

Septembre 2019

Cette lettre d'information vous présente :

1. Les développements réglementaires intervenus dans le secteur financier au niveau international, européen et français.
2. Une actualité spéciale « conformité ».
3. Les publications KPMG concernant le secteur bancaire.
4. Nos émissions de radio passées ou à venir.
5. Nos événements à venir.

1. Développements réglementaires

La supervision : au cœur de toutes les priorités

Le renforcement du rôle de la supervision et de la surveillance dans les priorités des régulateurs et des responsables politiques se confirme, avec notamment le communiqué du G20 d'août 2019 qui attire notamment l'attention sur le rôle croissant de la supervision dans la construction d'un système financier résilient, prérequis indispensable à une croissance durable.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Financement durable : Vers une plus grande transparence des acteurs économiques

La Commission européenne a publié de nouvelles guidelines destinées à améliorer la communication des entreprises quant à l'impact de leurs activités sur le climat, ainsi que les incidences du changement climatique sur leur développement économique. Ces orientations ont pour objectif le soutien au financement et à l'investissement dans des activités économiques ayant un impact neutre sur le climat.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Résolution – Uniformiser et adapter les pratiques en amont de toute résolution

Le Financial Stability Board (FSB) a publié deux « discussion papers » relatifs aux mesures pertinentes destinées à améliorer la résolution des banques d'importance systémique (G-SIBs). Alors que la majorité des pays membres du G20 ont déjà adopté leur propre approche, le FSB promeut l'uniformisation des pratiques et publie une liste de pré-requis opérationnels que les banques doivent mettre en place en amont de toute résolution.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Avis de l'EBA sur la mise en œuvre de la directive relative aux systèmes de garantie des dépôts

L'EBA a publié le 8 août 2019 un avis sur la mise en œuvre de la directive concernant les systèmes de garantie des dépôts (DGS) dans l'Union européenne. L'avis propose un certain nombre de modifications visant à renforcer la protection des déposants, la stabilité financière et à améliorer l'efficacité opérationnelle.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Avis de l'EBA sur la mise en œuvre du cadre final de Bâle 3

L'Autorité bancaire européenne (EBA) a publié le 5 août 2019 un avis sur la mise en œuvre de Bâle 3 comprenant une analyse quantitative de l'impact estimé sur la base des données du 30 juin 2018 de 189 banques et un ensemble de recommandations politiques.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Décision de la BCE relative à la délégation de pouvoir

la BCE a publié le 23 juillet 2019, une décision de délégation aux responsables d'unités concernant l'adoption de décisions sur l'octroi de passeport, les acquisitions de participations qualifiées et les retraits d'agrément d'établissements de crédits.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Mise à jour des critères d'identification des institutions d'importance systémique mondiale

L'EBA a publié le 9 août 2019, 12 indicateurs et mis à jour les données sous-jacentes des 36 plus grandes institutions de l'Union européenne, pour l'identification des institutions d'importance systémique mondiale.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Publication de la phase 2 du reporting framework 2.9

L'EBA a publié le 21 août 2019, la 2ème phase de ses normes techniques d'exécution finales (Implementing Technical Standards - ITS) portant sur les évolutions des templates du reporting FINREP 2020. Le package phase 2 comprend les règles de validation, le dictionnaire de données DPM (Data Point Model), et les taxonomies XBRL.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

2. Conformité

MIF 2 : protection des investisseurs et intermédiaires

L'ESMA a mis à jour son Q&A sur la protection des investisseurs et intermédiaires apportant des précisions sur les exigences de gouvernance produits, suitability et coûts & charges.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

Exigences MIFIR de reporting des transactions

L'ESMA a mis à jour son Q&A sur les exigences MIFIR de reporting des transactions apportant des clarifications sur les obligations de reporting pour les plateformes de négociations opérant sur des instruments financiers spécifiques.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

MIFID 2 et MIFIR : market structure et transparence

L'ESMA a mis à jour son Q&A sur les sujets MIFID 2 et MIFIR de market structure et transparence apportant des clarifications sur des points très relatifs aux internalisateurs systématiques et sur le reporting des transactions pour les opérations de prime brokerage.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

PRIIPs

L'EIOPA a publié un Q&A complémentaire sur le KID (Key Information Document) pour les produits de packagés de détails et fondés sur l'assurance.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

3. Publications

Performance trimestrielle des banques françaises au 30 juin 2019

Cette publication présente les principaux indicateurs de performance des quatre grands groupes bancaires français (BNP Paribas, Société Générale, BPCE, Crédit Agricole) et commente les événements significatifs de la période et l'information financière associée.

Vous pouvez consulter la publication en [cliquant ici](#)

Défi pour la transparence 2019

KPMG a présenté les résultats de sa 13ème étude annuelle portant sur la communication financière de 17 groupes bancaires européens à l'occasion d'un petit-déjeuner au Cercle Suédois le jeudi 27 juin 2019.

Vous pouvez consulter la publication en [cliquant ici](#)

Réflexions Réglementaires N°6

Cette publication semestrielle, riche en informations et en actualités, vous permet de suivre les principaux développements de la réglementation bancaire et leurs implications pour le secteur financier.

Vous pouvez consulter la publication en [cliquant ici](#)

4. KPMG Fréquence Banque

Cette émission de Radio KPMG vous informe de l'essentiel de l'actualité réglementaire bancaire en vingt minutes.

Pour plus de détails, [cliquez ici](#)

Emission Septembre 2019

Notre émission du mois de septembre est disponible depuis le 13 septembre sur la page de Radio KPMG, accessible via [KPMG.fr](#) et intègre une interview de Jérôme Lachand, Directeur des contrôles sur place à la Banque Centrale Européenne qui présente les constats issus des premiers contrôles 2019 et expose également les

points d'attention de la BCE.

[Pour plus de détails, cliquez ici](#)

5. Nos événements à venir

Informations financières publiées - les nouveaux enjeux de la gouvernance : 4 octobre 2019

KPMG organise un petit-déjeuner conférence au Ritz le 4 octobre prochain présentant les enjeux de la gouvernance concernant la qualité des informations financières publiées par les établissements. Un petit déjeuner au cours duquel la BCE présentera ses attentes.

[Vous pouvez vous inscrire en cliquant ici](#)

Journée Arrêté des Comptes – Banques & Assurance : 28 novembre 2019

KPMG organise sa journée d'arrêté des comptes à la Maison de la Chimie à Paris, le 28 novembre prochain. Une journée pour aborder l'essentiel de l'actualité comptable, fiscale et réglementaire de l'année avec nos experts, des institutionnels et des invités.

[Vous pouvez vous inscrire en cliquant ici](#)

Contacts

Fabrice Odent

Associé Responsable
du secteur Banque
01.55.68.72.27

Sophie Sotil-Forgues

Associée Responsable
du département
Réglementaire
01.55.68.25.87

Stéphane Salabert

Associé en charge
des sujets Conformité
01.55.68.72.39

kpmg.fr/mediasocial



Déclaration de Confidentialité | Mentions légales

Vos données personnelles sont traitées par KPMG S.A., agissant en qualité de responsable de traitement, à des fins d'information, d'organisation d'événements ou de prospection commerciale. Elles sont exclusivement destinées à KPMG*, et dans certains cas à ses partenaires et à ses sous-traitants. Vos données sont susceptibles d'être transférées vers un pays tiers. Ce transfert est effectué conformément à des garanties appropriées. Vos données personnelles sont conservées durant au moins trois ans.

Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données vous concernant, d'un droit de suppression, d'un droit à la portabilité, d'un droit de donner des directives sur le sort de vos données en cas de décès, d'un droit à la limitation du traitement de vos données, du droit de vous opposer à leur traitement, ainsi que d'un droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous pouvez exercer vos droits et demander une copie des garanties appropriées en cliquant le lien ci-après : [j'exerce mes droits](#).

Si vous ne souhaitez plus recevoir de communication sur ce sujet, merci de bien vouloir [cliquer ici](#).
Pour ne plus recevoir aucune communication de KPMG, merci de bien vouloir [cliquer ici](#).

* «KPMG» désigne KPMG S.A., une société anonyme de droit français, dont le siège social se situe à Tour Eqho, 2 avenue Gambetta CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex, les entités qu'elle détient et contrôle en France, ainsi que KPMG Associés, KPMG Academy, KPMG Avocats, et la Fondation d'entreprise KPMG France.

© 2019 KPMG S.A., société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes, membre français du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques déposées ou des marques de KPMG International.